

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20
- votants par procuration	7
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.76/06.19
Objet : Budget Ville 2019
Décision modificative n°1

Délibération n°: D.76/06.19

**Objet : Budget Ville 2019
Décision modificative n°1**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération D.50/04.19 du Conseil Municipal du 04 avril 2019 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2019,

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)
024/6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	01/74123	Dotation de Solidarité Urbaine	129 049,00
314/60612	Energie-Electricité	40 013,00	01/777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	100,00
71/673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 651,00			
023/6288	Autres services extérieurs	6 000,00			
023	Virement à la section d'investissement				
		79 985,00			
	TOTAL	129 149,00			129 149,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)
314/2188	Autres immobilisations corporelles	- 7 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	79 985,00
314/20421	Biens mobiliers, matériels et études				
		23 450,00			
020/2051	Concessions et droits similaires	21 604,00			
020/21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	28 435,00			
020/2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 396,00			
01/13916	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	100,00			
	TOTAL	79 985,00			79 985,00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Ville 2019 comme indiqué ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 5 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE
MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE
ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN »).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Délibération n°: D.76/06.19

**Objet : Budget Ville 2019
Décision modificative n°1**

ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Inscriptions dépenses de fonctionnement

- Dans le cadre de sa campagne publicitaire pour "les Juliobonales", la Ville de Lillebonne souhaite profiter de la montée des navires de l'Armada le dimanche 16 juin 2019 pour réaliser une opération de distribution de magnets à Rives-en-Seine. Aussi, il convient d'inscrire la somme de 1 500 euros sur la nature 6236 "Catalogues et imprimés"(chapitre 011) pour l'achat de ces magnets.
- Suite à un gel des tarifs de l'électricité jugé irrégulier par le Conseil d'Etat, EDF régularise progressivement les factures d'énergie de ses clients.
Il convient, par conséquent, d'inscrire au budget, sur la fonction 314, nature 60612 "énergie-électricité", la somme de 40 013 € concernant, notamment, la régularisation des factures du Centre Culturel Juliobona.
- Suite à l'émission de titres en trop value sur exercices antérieurs, il convient d'inscrire la somme de 1 651 euros sur la nature 673 "Titres annulés (sur exercices antérieurs)" (chapitre 67).
- Afin de renforcer le service Communication, la Ville de Lillebonne a fait appel à une journaliste indépendante pour la rédaction des articles de "la Voix Romaine". Aussi, il convient d'inscrire la somme de 6 000 euros sur la nature 6288 "Autres services extérieurs" (chapitre 011).

Inscription recettes de fonctionnement

Au vu de la notification de la Dotation de Solidarité Urbaine, d'un montant de 247 815 euros, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 129 049 euros au budget, sur la nature 74123 "Dotation de Solidarité Urbaine" (chapitre 74). En effet, seuls 50 % de la somme attribuée en 2018 (soit 118 766 euros) avait été inscrite lors du vote du budget primitif.

INVESTISSEMENT

Virement de crédits entre dépenses d'investissement et inscription de dépenses

Dans le cadre de l'avenant n°2 de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lillebonne et l'Association Culturelle Juliobona, il convient de transférer les crédits prévus au budget de la nature 2188 "Autres Immobilisations corporelles" pour la somme de 7 000 euros vers la nature 20421 "Biens mobiliers, matériels et études" et d'inscrire un complément de 16 450 euros (chapitre 21/204). En effet, l'Association Culturelle Juliobona pouvant bénéficier de subvention pour l'achat de certains matériels effectué en son nom, celle-ci en fera directement l'acquisition.

Délibération n°: D.76/06.19

**Objet : Budget Ville 2019
Décision modificative n°1**

Virement de crédits entre dépenses d'investissement

Au budget primitif, l'acquisition d'un téléphone IP pour le multi-accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille a été prévu sur la nature 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique". Ce téléphone doit être accompagné d'une licence utilisateur. Il convient donc de transférer la somme de 1 604 euros de la nature 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique" vers la nature 2051 "Concessions et droits similaires" (chapitre 21/20).

Inscriptions dépenses d'investissement

- Il convient de rectifier une inscription budgétaire du budget Ville 2019 concernant l'achat de matériel de cuisine pour le multi-accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille. Aussi, la Ville de Lillebonne a, dans un 1^{er} temps, pris des crédits sur la nature 21568 "Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile" (chapitre 21) pour un montant de 3 435 euros pour ne pas retarder le projet. Il convient donc, dans un 2^{ème} temps, de régulariser cette situation en restituant cette somme sur la nature 21568 "Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile" (chapitre 21).
- Dans le cadre du marché "sécurisation des espaces publics et des bâtiments", un avenant n°3 est nécessaire. Il convient donc d'inscrire la somme de 25 000 euros sur la nature 21568 "Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile" (chapitre 21).
- Dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel "gestion du temps de travail", la Ville de Lillebonne a fait le choix de se faire assister par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 20 000 euros sur la nature 2051 "Concessions et droits similaires" (chapitre 20) afin d'assurer un accompagnement complémentaire pour la mise en œuvre du logiciel et le déploiement du badgeage.
Par ailleurs, les crédits inscrits à l'article 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique" (chapitre 21) s'avérant insuffisants au regard à l'appel d'offres, il convient d'inscrire une somme complémentaire de 15 000 euros.

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Inscriptions recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement

Suite à l'octroi d'une subvention d'équipement non prévue au budget (subvention de 576 € perçue de la CAF en 2018 pour l'acquisition de matériel destiné aux structures petite enfance) et afin de permettre la régularisation des écritures d'amortissement, il convient d'inscrire une somme de 100 € en recettes de fonctionnement, nature 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat", ainsi qu'en dépenses d'investissement, nature 13916 "Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables" (chap 042/040).

Afin d'équilibrer chaque section, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement doit être augmenté de 79 985 euros (natures 021 et 023).